

Pour le maintien des chemins et
sentier vicinaux sur le Donderberg



Demandes pour l'été 2020

DEMANDES POUR L'ÉTÉ 2020

Réagissant aux multiples initiatives de la Ville de Bruxelles pour verduriser et améliorer la qualité de l'espace urbain, nous répondons « présents » et souhaitons ouvrir le Donderberg au quartier.

Dans une démarche d'urbanisme tactique, la Région bruxelloise appelle aussi à des pop-up ou affectations provisoires de zones vertes et sites naturels pour les mettre à la disposition des habitants restant à Bruxelles pendant les canicules estivales (Bruzz, 27/5/2020).

Avec la crise sanitaire et le confinement, nous avons tous ressenti l'importance pour la santé – y compris mentale – d'avoir des espaces verts de proximité. **Nous proposons de concrétiser sans tarder l'ouverture de la route utilisée par Bruxelles-Environnement aux piétons pour permettre un accès plus facile au Jardin du Fleuriste aux habitants du quartier Bockstael. (Cette ouverture est prévue dans le cadre du projet de rénovation des serres.)**

La route se situe sur la partie est du site et mène aux installations de Bruxelles-Environnement situées en contrebas du Jardin du fleuriste. L'ouverture doit être réalisée de manière sécurisée pour les parcelles des riverains.

Par ailleurs, de manière à désenclaver le site et à l'ouvrir au quartier et à ses habitants, nous demandons à la Ville d'envisager avec les riverains la revalorisation des **chemins vicinaux** traversant le site (et l'ouverture du portail rue des Horticulteurs).

Plus d'informations sur la route existante menant aux serres depuis la rue des Horticulteurs et l'accès demandé : <http://savedonderberg.laeken.brussels/index.php/acces/>

Arrêté du Conseil communal du 22/6/2020

Objet : Suppression partielle du chemin n° 14, n° 29 et sentier n° 71 de l'atlas des chemins vicinaux de la commune de Laeken

« (...)

- *Vu le projet de la Régie Foncière de la ville de Bruxelles (sur la parcelle 235E³);*
- *Considérant que les décisions concernant les chemins vicinaux n'ont pas de rapport avec les permis d'urbanisme vu que ces questions relèvent d'une autre police administrative ;*
- *Vu qu'après analyse de l'atlas des chemins vicinaux de la commune de Laeken, il apparaît que les chemins vicinaux n°14 et 29 et le sentier vicinal n°71 traversent le site ;*
- *Vu que le chemin vicinal n° 14 a déjà été supprimé partiellement par ordonnance de députation permanente du conseil provincial du 30/09/1896 ;*
- *Considérant qu'en raison des constructions existantes situées rue des Horticulteurs n° 81 – 109, le chemin vicinal n°29 n'est plus utilisable ;*
- *Considérant que la ruelle entre les n°s 109 et 115 de la rue des Horticulteurs est une voie sans issue; qu'au bout de la ruelle, une clôture empêche l'accès au chemin n° 14;*
- *Considérant que les parties concernées des chemins n° 14 et 29 n'existent plus de fait depuis longtemps, sans qu'il soit possible de fixer la date de leur disparition ;*
- *Considérant que le sentier vicinal n°71 a été déplacé partiellement par la députation en date du 16/10/1907; Considérant l'imprécision du plan de 1907 quant au tracé du chemin n°71 ;*
- *Considérant qu'au fil du temps différents cheminements ont été utilisés ; Considérant que le projet prévoit le passage public au travers du site;*
- *Considérant que cette procédure vise à mettre en conformité la situation de droit et de fait ;*

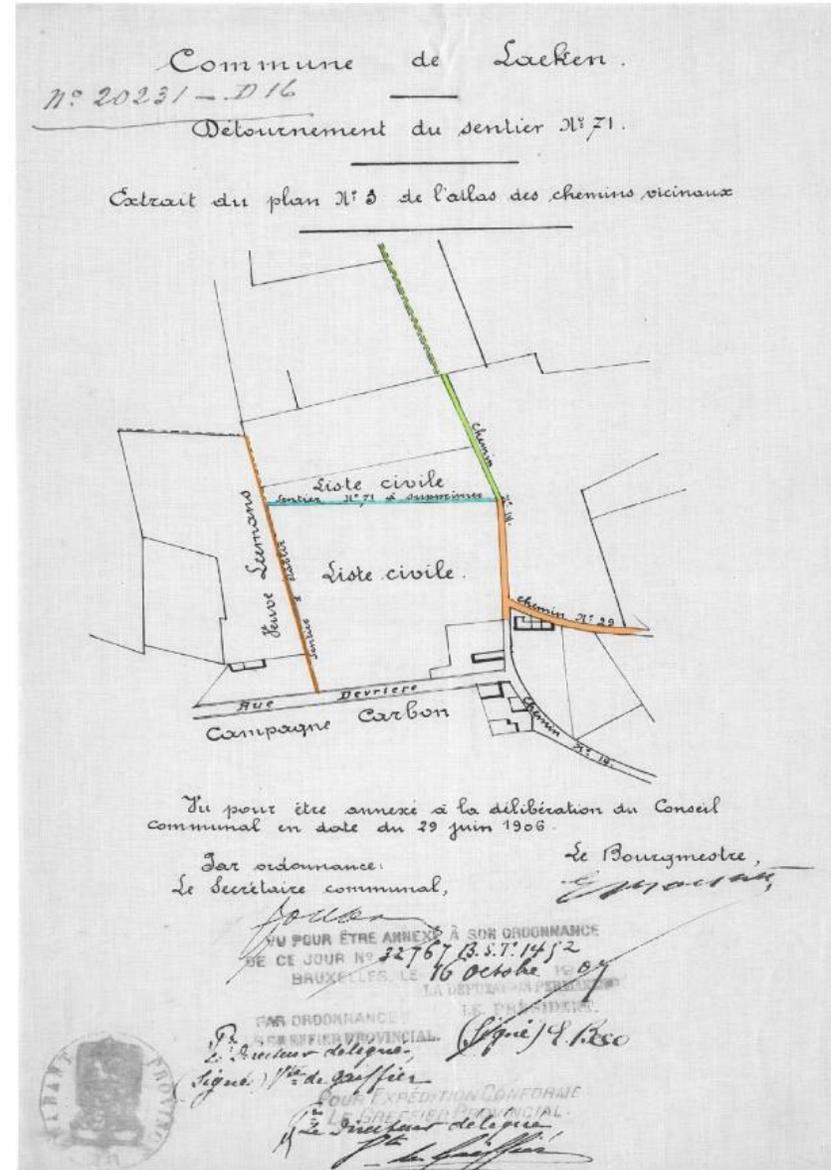
(...) »

Enquête sur la suppression des vicinaux traversant le Donderberg



LEGENDE - VERKLARING

- Chemins vicinaux à supprimer - Af te schaffen buurtwegen
- Chemins et sentiers vicinaux supprimés par l'ordonnance de députation permanente du conseil provincial du 30/09/1896 - Buurtwegen en voetwegen afgeschaft door de bestendige deputatie van de provinciale raad van 30/09/1896.
- Sentier vicinal n°71 détourné par l'ordonnance de députation permanente du conseil provincial du 16/10/1907 - Voetweg nr 71 omgelegd door de bestendige deputatie van de provinciale raad van 16/10/1907.



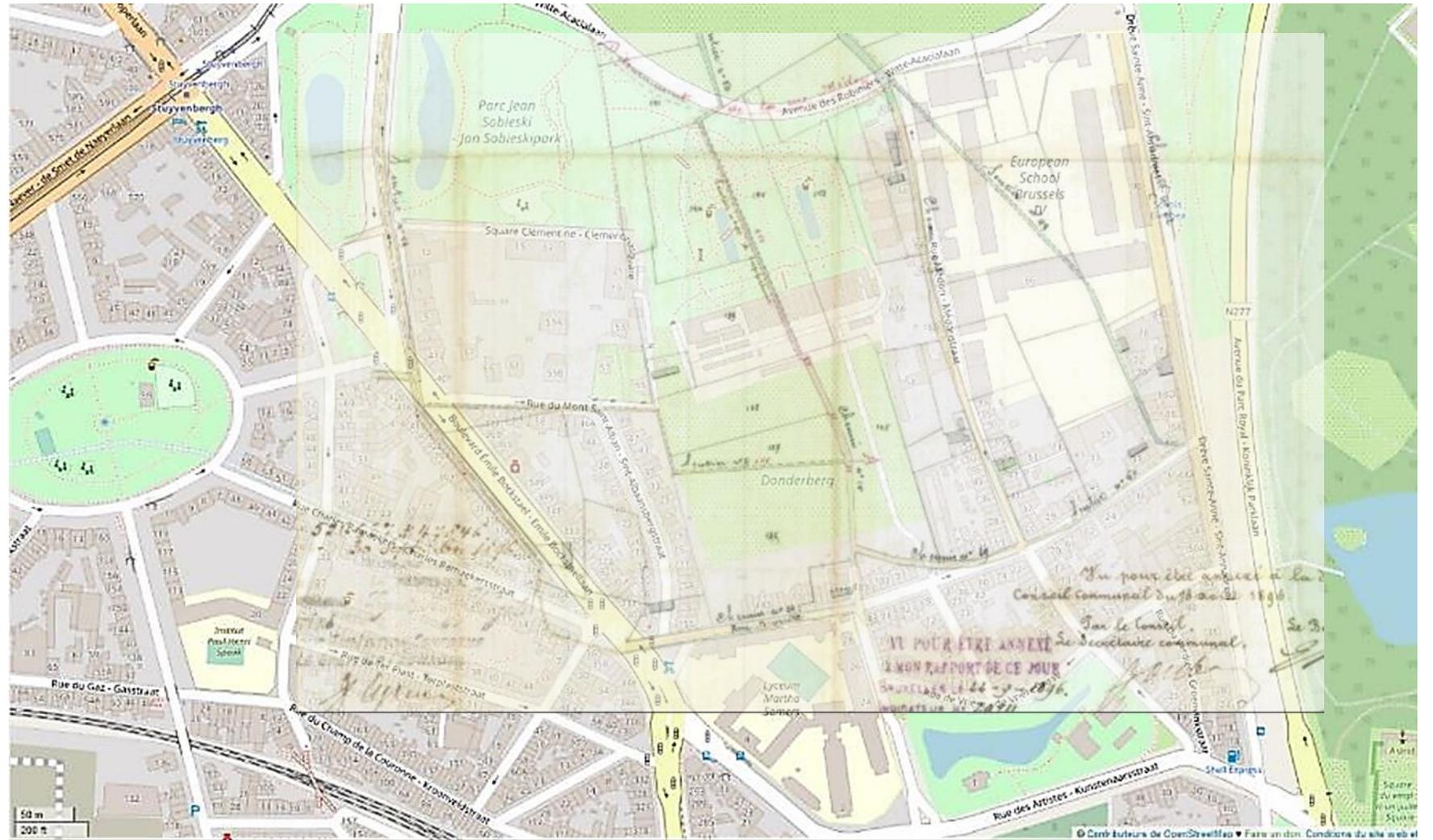
Situation existante : trois voies vicinales inaccessibles

- chemin n°14
- chemin n°29
- sentier n°71



Situation existante : trois voies vicinales inaccessibles

- chemin n°14
- chemin n°29
- sentier n°71



Vu le projet de la Régie Foncière de la ville de Bruxelles (sur la parcelle 235E³);



Suppression des voies publiques et promesse de Gascon



Situation existante

Trois voies vicinales :

- chemin n°29
- chemin n°14
- sentier n°71



Chemins vicinaux n^{os} 29 et 14



Considérant que les parties concernées des chemins n° 14 et 29 n'existent plus de fait depuis longtemps, sans qu'il soit possible de fixer la date de leur disparition ;

Considérant qu'en raison des constructions existantes situées rue des Horticulteurs n° 81 – 109, le chemin vicinal n°29 n'est plus utilisable ;

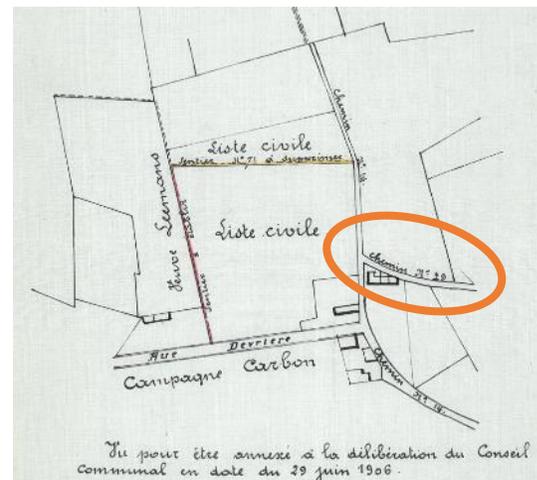
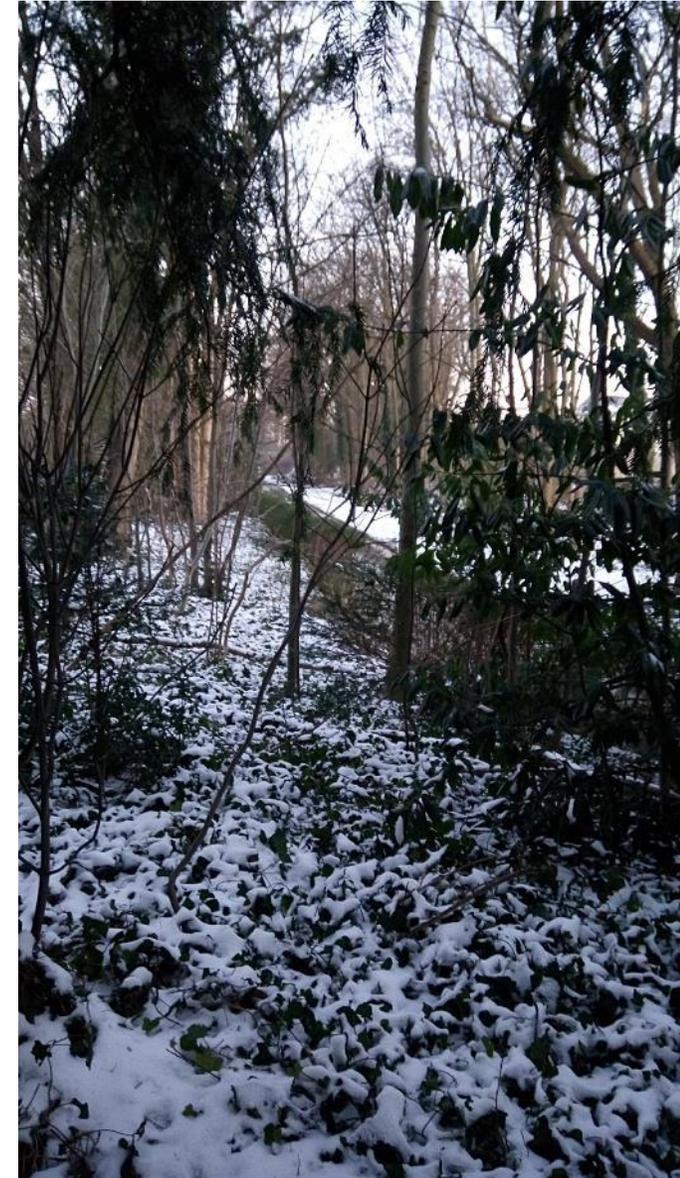
Considérant que la ruelle entre les n°s 109 et 115 de la rue des Horticulteurs est une voie sans issue; qu'au bout de la ruelle, une clôture empêche l'accès au chemin n° 14;

Chemin vicinal n°29 : chemin des ifs

Trois voies vicinales :

- chemin n°29 (*chemin des ifs*)
- chemin n°14
- sentier n°71

Aucune n'est accessible



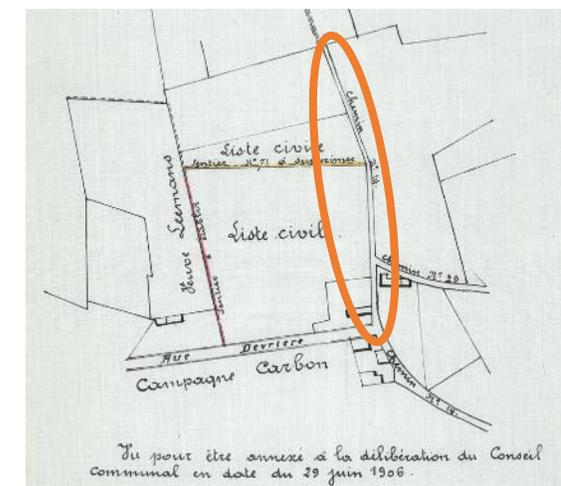
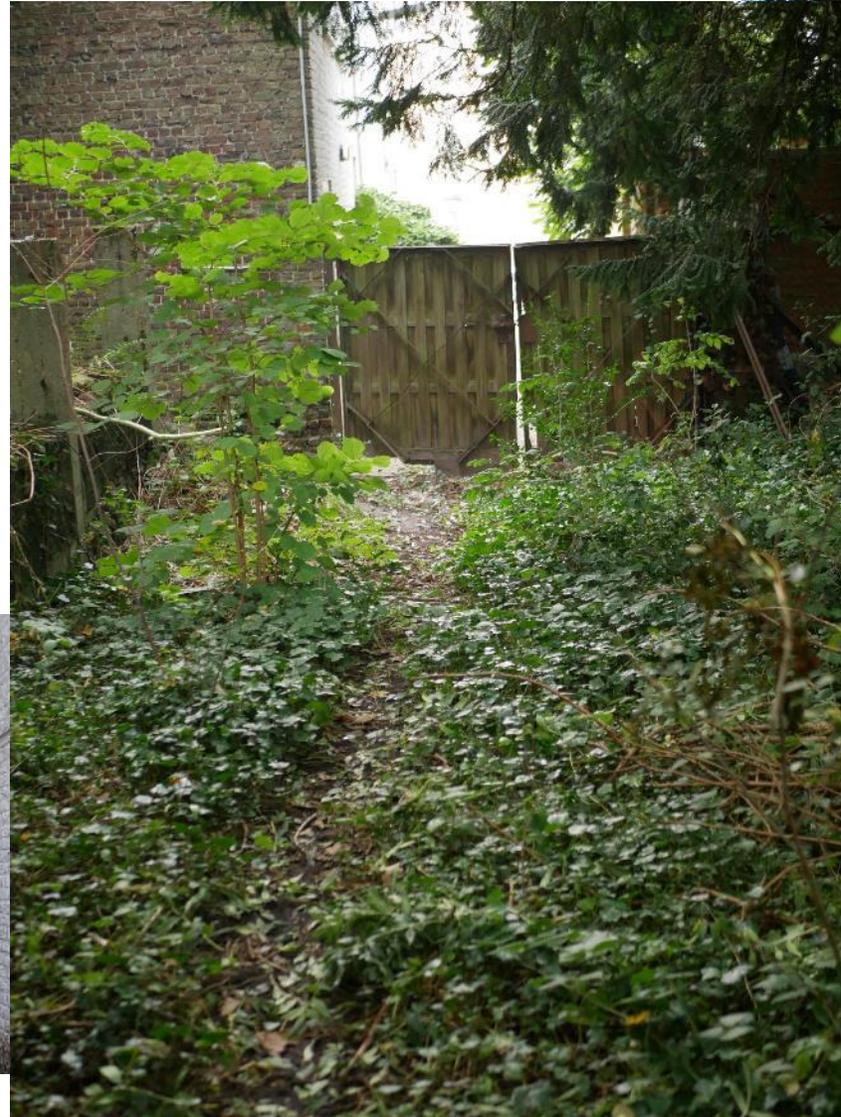
Considérant qu'en raison des constructions existantes situées rue des Horticulteurs n° 81 – 109, le chemin vicinal n°29 n'est plus utilisable

Chemin n° 14

Trois voies vicinales :

- chemin n°14
- chemin n°29
- sentier n°71

Aucune n'est accessible



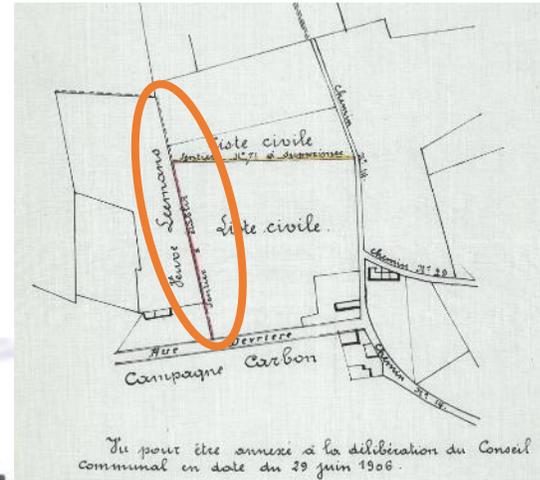
Considérant que la ruelle (...) est une voie sans issue; qu'au bout de la ruelle, une clôture empêche l'accès au chemin n° 14 ;

Sentier n°71 déplacé

Trois voies vicinales :

- chemin n°14
- chemin n°29
- sentier n°71

Aucune n'est accessible

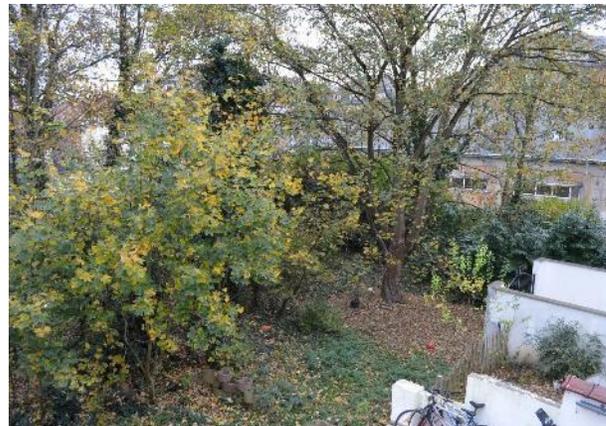


Considérant que le sentier vicinal n°71 a été déplacé partiellement par la députation en date du 16/10/1907;
Considérant l'imprécision du plan de 1907 quant au tracé du chemin n°71 ;

Sentier n°71 déplacé

Trois voies vicinales :

- chemin n°14
- chemin n°29
- sentier n°71 (après "l'élagage d'un arbre" en nov. 2020)



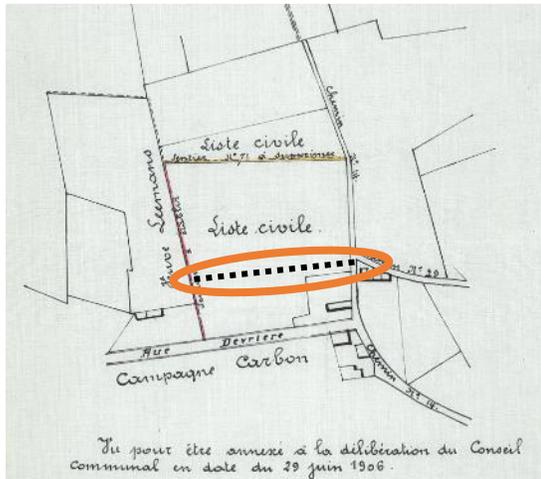
Considérant qu'au fil du temps différents cheminements ont été utilisés ;

Cheminement au bas de la prairie (le plus visible)

Ancien sentier n°71

Passage des troènes

Chemins sur le haut du site



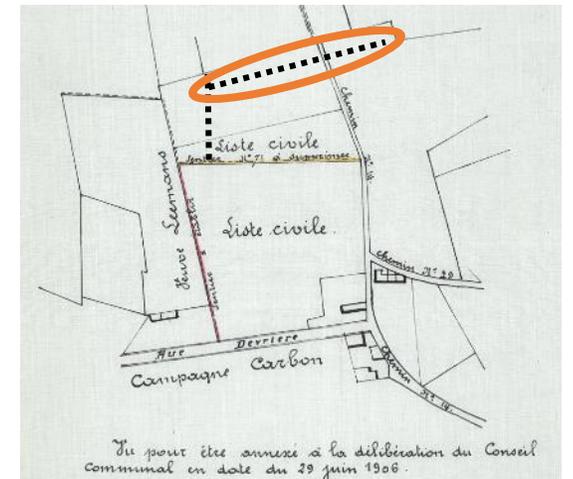
Considérant qu'au fil du temps différents cheminements ont été utilisés ;

Cheminement au bas de la prairie (le plus visible)

Ancien sentier n°71 (conservé par l'usage)

Passage des troènes (le plus secret)

Chemins sur le haut du site (la boucle est bouclée)



Considérant que cette procédure vise à mettre en conformité la situation de droit et de fait ;



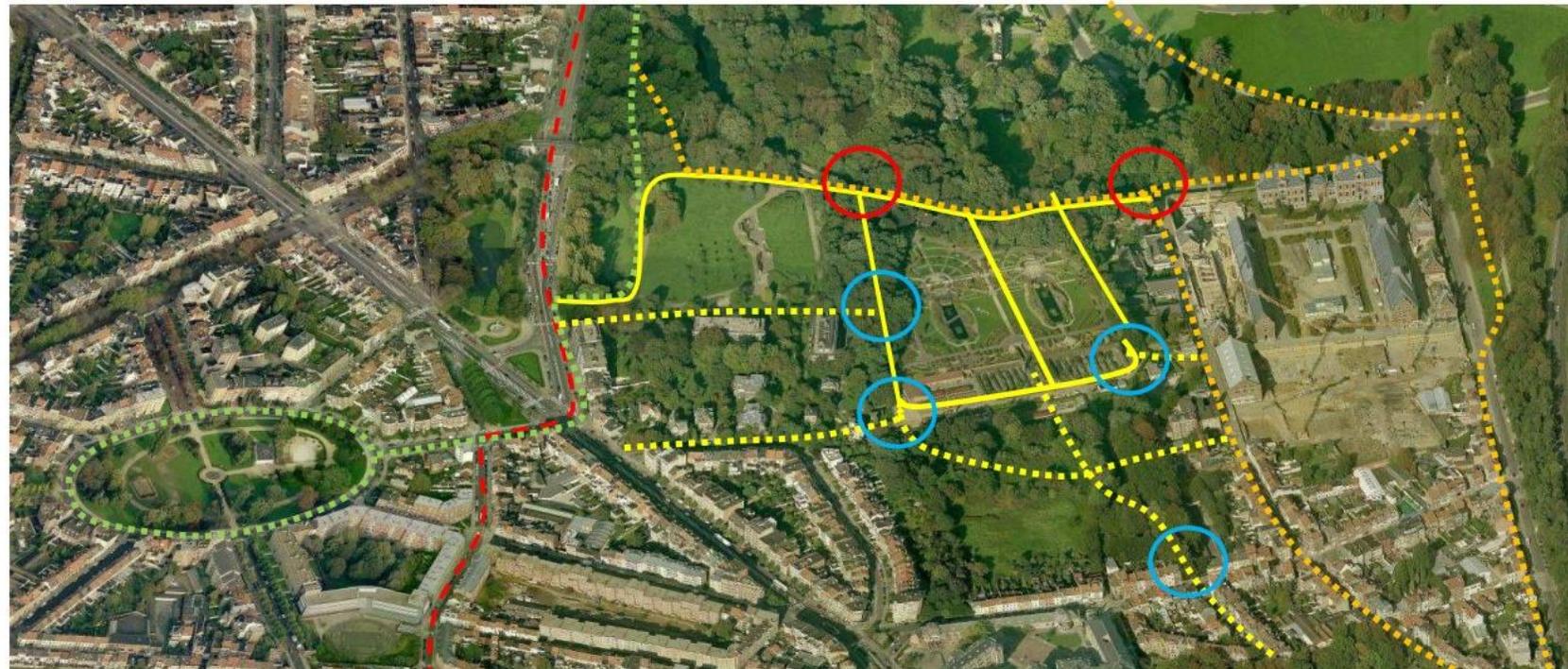
2014 : plan maillage vert régional

Objectifs de l'aménagement

- La création d'une connexion au Sud des Jardins du Fleuriste via le clos des Perruches ;
- La rénovation des serres à l'abandon sur le site de Bruxelles Environnement afin de le rendre partiellement accessible au public ;
- La sauvegarde et la transformation d'une partie du terrain « Clos des perruches » actuellement en friche en un agréable espace vert.



3 nouvelles entrées seront accessibles au public



Par l'escalier latéral côté est



Par l'escalier central



Par la rue du Mont Saint-Alban côté ouest

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  Promenade verte |  Itinéraire cyclable régional |
|  Promenade des parcs royaux (annexe à la PV) |  Entrée existante |
|  Maillage vert : circulation existante |  Entrée à créer |
|  Maillage vert : circulation à créer | |



22.03.21



Donderberg : l'ARAU demande à la Ville de maintenir l'accessibilité de cet espace vert exceptionnel et de le valoriser en tant que tel pour les habitants !

CHEMINS VICINAUX

DONDERBERG

ESPACE VERT

LAEKEN

MOINS GOURMAND EN TERMES DE SURFACE AU SOL QUE SES PRÉDÉCESSEURS, LE PROJET HOP₄ NE PEUT TOUTEFOIS QU'ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME INCOMPLÉT, DANS LA MESURE OÙ IL NE TIRE PAS PARTI DES ATOUTS ET DES QUALITÉS DE CE SITE EXCEPTIONNEL. L'ARAU INVITE LA RÉGIE FONCIÈRE DE LA VILLE DE BRUXELLES À REVOIR SES PLANS POUR PROPOSER UN PROJET PLUS OUVERT SUR LE QUARTIER, GARANTISSANT ACCÈS, USAGES ET TRAVERSÉE DU SITE.

Ancienne pépinière du Domaine royal, le site du Donderberg constitue un espace naturel d'une très grande richesse, et un bien commun dont profitent les habitants du quartier. Depuis 2013, la Régie foncière de la Ville a déjà déposé quatre projets (dont HOP₄ est le dernier né) pour la construction d'une école et de logements sur le site. Si les premiers prévoient la construction de trois, puis de deux barres de logements (75 puis 48 unités), le projet HOP₄ prévoit la construction de 678 unités.

LIRE L'ANALYSE COMPLÈTE

